PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification simplifiée

Houssen

3b. Zonage (Zones U et AU)

Modification simplifiée n°1
Document approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2019

Le Maire
Le Maire
Christian KLINGER

Juillet 2019

N

1:2 000

LIMITES

limite communale
limite de zone ou de secteur
marge de recul
cheminement piéton à conserver
cheminement piéton à créer
piste cyclable à conserver
piste cyclable à créer

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
au titre des articles L.113-1 du code de l'urbanisme

espaces boisés classés
plantations à réaliser

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES
au titre des articles L.151-19 du code de l'urbanisme

bâtiment ou élément architectural à conserver
arbre remarquable à conserver

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

A
Ac
Aa
AU
AUa
UB
UA
UE
UBa
UEa
UEb
N
Ab
Nb
Nc
Na
Rue de Lattre
Rue Principale
Rue du Château d'eau
Rue du 18 juin
Rue du Stade
Rue du Rosenkrieg
Rue du Marlafeld
Rue du Parc
Rue des Jardins
Rue du Centre
Rue du Stade
Rue du Ladhof
Rue de la Croix
Rue du Vignoble
Rue du Moulin
Rue de la Gare
Rue de la Forêt
Rue de la Vallée
Rue de la Vallée (R.D.4 de Sainte-Croix-en-Plaine à Bennwihr à Kunheim)
Route départementale n°4 (RD4)
Route nationale n°83 (ex Route Nationale n°83 de Lyon à Strasbourg)
Route nationale n°83 (ex Route Nationale n°83 de Lyon à Strasbourg)
Route nationale n°83 (ex Route Nationale n°83 de Lyon à Strasbourg)
Chemin rural de la Tour
Chemin rural de la Forêt
Chemin rural
Place publique
Place du Rosenkrieg
Place du Parc
Place du Stade
Place du Centre
Place du Ladhof
Place de la Croix
Place du Vignoble
Place du Moulin
Place de la Gare
Place de la Forêt
Place de la Vallée
Place de la Vallée
Place de la Vallée